

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CCAS

SÉANCE DU 10 AVRIL 2014

avril 2014

ORDRE DU JOUR

ÉTAIENT PRÉSENT POUR FO ÉNERGIE ET MINES :

1. **INFORMATIONS DU PRÉSIDENT,**
2. **APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JANVIER 2014,**
3. **CONTRÔLE DE LA RÉALISATION BUDGÉTAIRE 2014 :**
 - **COMPTES : POINT CLÔTURE DES COMPTES 2013,**
 - **POINT FINANCIER À FÉVRIER 2014,**
4. **POINT DU FESTIVAL D'ÉNERGIES 2014,**
5. **RENOUVELLEMENT DE CONVENTION,**
6. **PROPOSITIONS ET PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS ISSUES DES COMMISSIONS NATIONALES,**
7. **PATRIMOINE ET DOSSIERS IMMOBILIERS,**
8. **DOSSIER JUDICIAIRE,**
9. **QUESTIONS DIVERSES.**

ROGER CORAI
LIONEL PIPITONE

1. INFORMATION DU PRÉSIDENT

- **ABSENCE DE MICHEL LÉBOUC AU BUREAU DU CA DU 24 AVRIL**

En raison de l'absence du Secrétaire général, au bureau du CA du 24 avril, Joël POUSSET le remplace.

- **DÉPÔT MOTION FO**

La délégation FO dépose ce jour une motion sur l'accès des pensionnés aux SLVies (en PJ).

- **REPLACEMENT DU SECRÉTAIRE DU CE**

Suite au départ en inactivité de Danièle SEKSIG est remplacé par Laurent BRESSON.

- **SIGNATURE CONVENTION-CADRE AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE**

La Convention Cadre avec le Ministère de la Culture et la CCAS, concernant l'offre d'accès aux Musées de France, pour les Bénéficiaires, a été signée ce mardi 8 avril.

- **NOTIFICATION DU 1 %**

Courrier du Ministère indiquant les montants définitifs des ressources mises à disposition des organismes sociaux des IEG, au titre de l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

Et comme l'indique le courrier du Comité de Coordination, le montant total fait apparaître une augmentation de 8 457 501 M€ entre le montant prévisionnel et le montant définitif. Comme indiqué, cette hausse fera l'objet d'un point à l'odj de la Session du Comité du 24 avril prochain.

Le montant accordé à la CCAS sera de 5 920 250, 70 € (70 % du montant total).

• **MODIFICATIONS DE REPRÉSENTANTS DANS LES COMMISSIONS NATIONALES**

POUR FO

- COMMISSION APSL :
Damien BROCHARD membre titulaire est remplacé par Jean-Marc SCASSO.
- COMMISSION VACANCES ADULTE :
Didier ARCHIMBAULT membre suppléant est remplacé par Catherine DUBAYLE-LAPLUME.
- COMMISSION PATRIMOINE :
Alain MOREL membre suppléant est remplacé par Jean-Marie AZZANO.
- COMMISSION ACTIVITÉS CULTURELLES :
Jean-Pierre SAUGER membre suppléant est remplacé par Rose-Mai LANSARD.
- COMMISSION ASS et SANTÉ :
Olivier CARRUEL membre suppléant est remplacé par Véronique POIRIER.
- COMMISSION RESTAURATION :
Valérie BARRE membre titulaire est remplacée par Jacques HUGUET.
Jacques HUGUET membre suppléant est remplacé par Valérie BARRE.
- GT ÉGALITÉ HOMME/FEMME :
Jean LABORDE est remplacé par Jean-Pierre SAUGER.
- COMITÉ D'HISTOIRE :
Roger CORAI est remplacé par Alain MOREL.

POUR LA CFE CGC

- COMMISSION PREVOYANCE-ASSURANCE :
Claude SCHNEIDER, membre titulaire est remplacé par Patrice CHRÉTIEN.

• **INFORMATION DU GT HANDICAP**

- Du 8 au 10 mai 2014 auront lieu des journées de rencontres et d'échanges sur le handicap autour des notions de solidarité, de dignité et de justice sociale à SUPER BESSE.
- Du 27 au 31 août 2014 se dérouleront les rencontres nationales de l'ANEG 2014. À cette occasion, le Comité directeur a décidé d'avoir une action particulière vers les personnes en situation de handicap.

Le principe : Pendant ces rencontres, l'ANEG organisera l'accueil de 10 personnes en situation de mobilité réduite avec, à chacune de ces personnes, un accompagnateur. Elles auront accès à l'ensemble des activités pratiquées lors de ces rencontres.

- **OCCUPATION D'UN LOCAL CCAS À PONT DE CLAIX**

Le 31 mars dernier, un local CCAS, à Pont-de-Claix, a été occupé par l'Association « Les Patates Chaudes », pour y héberger 60 personnes « sans papiers ».

Ce jour-là était la date de fin de la Convention pour le prêt du local.

Se posait donc la question de la responsabilité sur les lieux en cas de problématique?

Il a été décidé de proroger d'un mois la convention, afin de laisser le temps nécessaire à la Direction de la Cohésion de trouver une solution.

- **RENCONTRES CULTURELLES HORS SÉJOURS**

Il s'agit d'une mise en œuvre de rencontres culturelles hors séjours, à la fois sur les centres de vacances permanents de la CCAS et sur les restaurants d'entreprise, en relation avec les CMCAS qui le souhaitent (voir courrier joint, pour plus de détails).

- **CCAS-CNIL PROTOCOLE CMCAS/OS – PROTOCOLE CCAS/CMCAS**

Position de l'Avocat (Maître LEVY) sur les différentes hypothèses relatives aux protocoles et conventions avec les CMCAS concernant Barnabé (voir note blanche ci-jointe).

- **SITUATION RIE MONTROUGE**

L'ordre du jour du CA du 10 avril étant chargé, un point Restauration Méridienne sera intégré dans le prochain Bureau du CA du 24 avril.

- **Codes des Absences utilisés pour les Activités Sociales (suite) :** Réponse du SGE des IEG au courrier cosigné des 2 présidents des Organismes, en date du 11 février dernier.

Les réponses précises apportées par les entreprises sont à mettre à l'actif des motions et des actions menées.

L'ouverture annoncée de négociations sur les moyens dits – bénévoles- des activités sociales nous invite à la plus grande vigilance sur le sujet. (Courriers + éléments fournis par ERDF-GRDF ci-joints).

- **Personnel de THEOULE**

Nous devons être attentifs au reclassement des saisonniers CCAS de Théoule, suite à la fermeture du centre. Les situations de chacun doivent être examinées.

D'ores et déjà, une réponse favorable a été faite pour Ludivine MEIGNE, pour un poste de salariée employée de collectivité ménage ou salle de restaurant polyvalente du 20 avril au 31 août sur le village de vacances de la Napoule.

- **CHARTRE AFFINITAIRE : DÉPÔT DES STATUTS**

Suite à la signature de la Charte constitutive du Tourisme Social et Associatif, nous avons déposé les Statuts de l'Association pour la Défense et la Promotion du Droit aux Vacances de qualité pour tous ».

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JANVIER 2014

Le Conseil d'Administration, réunit ce jour, approuve à l'unanimité le procès verbal du Conseil d'Administration du 10 janvier 2014.

3. CONTRÔLE DE LA RÉALISATION BUDGÉTAIRE 2014

Un contrôle de la réalisation du budget a été effectué lors de ce CA, le dossier complet est à disposition des administrateurs FO.

4. POINT DU FESTIVAL D'ÉNERGIES 2014 :

Au 1^{er} avril 2014, le Groupe de Pilotage du festival s'est réuni 7 fois et encore 2 rencontres sont prévues avant le festival.

La construction du festival touche presque à sa fin et tout sera prêt pour le 6 et 7 juin 2014.

À ce jour nous avons 250 régulateurs inscrits.

5. RENOUVELLEMENT DE CONVENTION

La Commission Activités physiques, sportives et de Loisirs (APSL), réunie le 2 avril 2014, propose d'attribuer les 5 Rencontres Sportives Nationales (RSN) suivantes :

- Ball-trap (CMCAS de Bayonne),
- Biathlon (CMCAS de Caen),
- Cyclotourisme (CMCAS de Valence),
- Handball (CMCAS Tours-Blois),
- Raid Blanc (CMCAS Dauphiné Pays-de-Rhône).

Pour rappel, le Conseil d'Administration du 11 avril 2013 a adopté la délibération 2013.034 visant la limitation des Rencontres Sportives Nationales à 6 par année.

Néanmoins, une dernière Rencontre Sportive Nationale pourra être proposée, suivant les dossiers éventuels déposés par les CMCAS dans les semaines à venir, et après étude par la Commission APSL.

POUR : CGT + FO

CONTRE : CFDT + CFE

ABSTENTION :

• **ADDITIF À LA DÉLIBÉRATION 2013.106 DU 12 SEPTEMBRE 2014 SUR LES AFFECTATIONS PRIORITAIRES PARTICULIÈRES**

Pour permettre aux familles dans des situations particulières liées au handicap ou à la maladie et pour rétablir une égalité de traitement pour ceux qui ne bénéficient plus d'un code série 0 ou 1 dans le cadre de la nouvelle réglementation relative aux affectations prioritaires, le Conseil d'Administration décide de la suppression de l'historique.

POUR : CGT + FO + CFDT

CONTRE :

ABSTENTION : CFE

• **AVENANT 2014 N° 2 A LA CONVENTION FRANCE ALZHEIMER DE 2008**

« Le partenariat de la CCAS et de l'association France-Alzheimer se décline comme suite :

- 2 centres de vacances : ANGET et SERBONNES
- la réservation pour 14 couples aidant/aidé (2 séjours x 7 couples = 28 places) sur l'ensemble des séjours proposés sur le catalogue des séjours vacances-répét 2014 afin de favoriser les agents qui sont éloignés de ces centres.

Pour des raisons organisationnelles, France-Alzheimer se voit dans l'obligation d'annuler le séjour à Anglet, rendant obsolète l'avenant n° 1 pour 2014, validé fin 2013.

En conséquence directe de cette annulation, le nombre de places réservées à nos bénéficiaires passe à 7 couples (1 séjour x 7 couples = 14 places). »

POUR : UNANIMITÉ

CONTRE :

ABSTENTION :

6. PROPOSITIONS ET PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS ISSUS DES COMMISSIONS NATIONALES

- **RÉSERVATION DIRECTE POUR LES AYANTS DROITS 18/26 ans**

Dans l'optique de permettre aux agents de faciliter l'accès aux vacances pour leurs enfants majeurs payants droits de 18 à 26 ans, il est proposé de reconduire la possibilité de réservation directe telle qu'elle a été conduite en 2013.

Sur tous les centres en gestion CCAS hors formules « pension complète » et « demi-pension », à compter du 1^{er} juillet et jusqu'au 22 novembre 2014 (fin de la campagne d'automne), sans la présence des ouvrants-droits, les enfants payants droits majeurs de moins de 26 ans ont accès à la totalité des places disponibles.

Dans le mois qui précède le départ (j-30), les ouvrants-droit peuvent, pour le compte de leurs ayants droit de 18 à 26 ans, demander à réserver un logement dans l'ensemble des centres concernés. L'accès aux logements est limité pour 4 personnes maximum.

Les réservations devront impérativement être réalisées auprès des accueils de proximité (TAC, CMCAS). Ceux-ci profitent du contact pour remettre au demandeur une « charte d'engagement du bien vivre ensemble » qui devra ensuite être transmise signée au responsable par le jeune ayant-droit, lors de son arrivée sur le centre. Les autres conditions générales du dispositif actuel demeurent inchangées.

Les modalités d'accompagnement mises en place en 2013 auprès des équipes des centres (information préalable des responsables, accueil des jeunes et collecte des « chartes d'engagement du bien vivre ensemble ») sont reconduites. Un plan de communication auprès des élus, des pros, des agents sera déployé. Le canal « Facebook » sera particulièrement utilisé pour mettre en avant l'offre auprès des enfants de 18 à moins de 26 ans eux-mêmes.

Ce dispositif a pour objectif l'augmentation du nombre d'ouvrants-droits bénéficiant ainsi indirectement de propositions CCAS, et l'augmentation du nombre de partants (Ayants-Droits).

POUR : CGT + FO + CFE

CONTRE :

ABSTENTION : CFDT

- **SÉJOURS AÎNÉS**

Dans le cadre des orientations solidaires des activités sociales et de santé, un nouveau dispositif de vacances (*séjour aîné*) est proposé à chaque bénéficiaire (ouvrants droits ou ayants droit), en perte d'autonomie.

Après une période de test, les centres retenus pour ces séjours sont les suivants :

- Cap d'Agde
- Estagel
- Kaysersberg
- Les Sables-d'Olonne
- Trébeurden
- Anglet
- Menton

POUR : UNANIMITÉ

CONTRE :

ABSTENTION :

• **FORMATION DES ENCADRANTS « SÉJOURS BLEUS ET AINES »**

- Mise en place d'une formation pour le personnel permanent et les saisonniers fidélisés en activité sur des centres de tourisme accueillant des bénéficiaires en séjours bleus et aînés.

POUR : UNANIMITÉ

CONTRE :

ABSTENTION :

7. PATRIMOINE ET DOSSIERS IMMOBILIERS

• **CESSION DU COMPLEXE SPORTIF MARCEL PAUL SIS À VAURÉAL (VAL D'OISE)**

Engagement du processus de cession de l'ensemble immobilier sis sur la commune de VAURÉAL (95 490), lieudit « Les Groupes » et référencé au cadastre de ladite commune à la section DN n° 3.

Les activités sportives et culturelles dispensées au sein du complexe ont été arrêtées en mars 2013 par la CMCAS du Val d'Oise. Le processus de fermeture du site est terminé depuis mars 2014.

POUR : CGT + FO + CFE

CONTRE : CFDT

ABSTENTION :

• « MODALITÉS DE VENTE DU SITE DE THÉOULE »

Modalités pratiques de la cession du site de Théoule :

- Le Conseil d'Administration décide que le montant du centre de Théoule ne saurait être inférieur à 25 millions d'euros nets vendeurs.
- La volonté du Conseil d'Administration est de limiter dans la durée cette opération de cession en retenant une durée de commercialisation de 3 mois.
- Le Comité Central d'Entreprise fera ensuite l'objet de mesures d'information/consultation avant présentation pour décision définitive par le Conseil d'Administration.
- Au regard de ce qui précède, le dossier relatif à la cession de Théoule fera l'objet d'une présentation au Conseil d'Administration du 28 juin 2014.

POUR : CGT + FO

CONTRE : CFDT + CFE

ABSTENTION :

• **CESSION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER BÂTI ET NON BÂTI À HORHROD (68 140)**

Cession d'un ensemble immobilier composé de bâti et non bâti cadastré section 01 numéros 117, 119, 121, 141 et section 05 numéros 107 et 108 pour une contenance d'environ 15 105 m² à M. SCOENENBURG domicilié 10, rue Principale HORHOD (68 140) pour un montant de 382 000 euros hors droits pour l'immobilier

POUR : CGT + FO

CONTRE : CFDT + CFE

ABSTENTION :

• **VERSEMENT D'UNE AVANCE EN COMPTE COURANT À LA SCI « VILLAGE DE VACANCES LA BUISSONNIÈRE »**

La CCAS est associée majoritaire de la SCI Village de Vacances « La Buissonnière » (Hautes-Alpes) avec l'Association ARTES. Le capital s'élève à 536 000 € divisé en 5 360 parts d'une valeur unitaire de 100 €. La CCAS détient 4 960 parts et l'Association ARTES, 400 parts.

Le gérant de la SCI est M. Alain MOREL. La gestion du centre de vacances est confiée à l'Association ARTES (contrat de régie).

La comptabilité de la SCI est tenue par le Cabinet Sémaphores.

Dans un courrier daté du 28 janvier 2014, le gérant de la SCI nous informait d'un besoin de trésorerie de 45 000 € d'ici la fin de l'année 2014, pour couvrir les frais de fonctionnement de l'année.

Le premier acompte à verser en avril 2014 est de 10 000 €.

POUR : CGT + FO

CONTRE : CFDT + CFE

ABSTENTION :

• **VERSEMENT D'UNE AVANCE EN COMPTE COURANT À LA SCI « LES ROMARINS »**

La CCAS est associée majoritaire de la SCI Les Romarins à Saint-Pierre-la-Mer (Aude) avec l'Association UNCOVAC. Le capital s'élève à 2 768 779 € divisé en 181 620 parts d'une valeur unitaire de 15,244901 €.

La CCAS détient 181 619 parts et l'Association UNCOVAC, 1 part. Le gérant actuel de la SCI est M. Louis PAREDES. La comptabilité de la SCI est tenue par le Cabinet Sémaphores.

Le solde du remboursement d'emprunt au 31 décembre 2013 s'élève à 2 204 134 €. Il sera intégralement remboursé en 2022. La trésorerie prévisionnelle à fin mars 2014 est de 40 800 €.

POUR : CGT + FO

CONTRE : CFDT + CFE

ABSTENTION :

• **VERSEMENT D'UNE AVANCE EN COMPTE COURANT À LA SCI « PIC DU TOURMALET »**

La CCAS est associée majoritaire de la SCI Pic du Tourmalet à La Mongie (Hautes-Pyrénées) avec la Société Financière du Sud-Ouest (SEFISO).

Le capital s'élève à 10 000 € divisé en 100 parts d'une valeur unitaire de 100 €. La CCAS détient 99 parts et la Société SEFISO, 1 part. Le gérant actuel de la SCI est M. Louis PAREDES.

La gestion du centre de vacances est confiée à Mer et Golf (contrat de redevance). La comptabilité de la SCI est tenue par le Cabinet SÉMAPHORES.

La trésorerie prévisionnelle disponible début avril 2014 est de 10 000 €.

Soit un besoin urgent de **110 000 euros**, compte tenu de la redevance du gestionnaire Mer et Golf de 71 000 €, à recevoir en avril 2014.

POUR : CGT + FO

CONTRE : CFDT + CFE

ABSTENTION :

8. DOSSIER JUDICIAIRE

Désignation du représentant de la CCAS aux audiences de juin 2014 devant le tribunal de grande instance de Paris.

Le CA de la CCAS donne délégation à Monsieur Christian FEREOL pour représenter la CCAS en justice dans le cadre de la procédure des audiences des 2 juin et jours suivants devant le TGI de Paris.

POUR : CGT

CONTRE : CFDT + CFE

ABSTENTION : FO

9. QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions

PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CCAS

LE JEUDI 22 MAI 2014